INFO-PARENTS AOÛT 2026

ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-RIEL

MOT DE LA DIRECTION

Bonjour chers parents,

Nous espérons que la période estivale a été à la hauteur de vos attentes. Nous tenons à souhaiter bienvenue aux nouveaux élèves ainsi qu'à leur famille et un bon retour à nos anciens élèves. Un Info-Parents sera transmis chaque mois, car nous considérons que la collaboration école-famille est un ingrédient essentiel à la réussite de chaque élève. Nous vous invitons à en prendre connaissance afin de rester informés de la vie scolaire de votre enfant.

L'école Louis-Riel offre un milieu de vie accueillant, sécuritaire et dynamique, porté par une équipe professionnelle, engagée et bienveillante. Nous vous souhaitons une très belle année 2026-2027!

Dans quelques jours, nous procéderons à une rentrée administrative progressive le 21 et le 25 août, et ce, afin de permettre aux élèves de récupérer leurs effets et d'être prêts pour la première journée de cours. Les élèves sont attendus, par niveau, et ils sont répartis selon la première lettre de leur nom de famille. Votre enfant recevra l'agenda de l'école qui comprend le code de vie ainsi que les diverses politiques de l'école. Il est important de les lire attentivement et de les signer afin que votre enfant comprenne bien nos attentes.

IL EST IMPORTANT DE RESPECTER L'HEURE À LAQUELLE VOTRE ENFANT EST ATTENDU.

Votre enfant devra se présenter à l'entrée principale des élèves (avenue de Carignan) selon l'horaire ci-dessus mentionné, **être en uniforme.**

Sur place, votre enfant recevra son horaire, son agenda, ses cahiers d'exercices et ses manuels scolaires et une copie papier de sa facture. Un casier lui sera attribué pour y déposer ses manuels. Un cadenas sera remis aux nouveaux élèves. De plus, nous procéderons à la prise de photo pour la carte étudiante.Pour les anciens élèves, il est important d'apporter le cadenas de l'école que vous avez en votre possession. Aucun cadenas personnel ne sera permis. Ces derniers seront coupés automatiquement par notre personnel.

La direction

HORAIRE DE LA RENTRÉE

Vendredi 21 août 2026	3e secondaire – tous les profils

8h30	9h00	9h30	10h00
A-B	C-H	I-P	Q-Z

Vendredi 21 août 2026	4e secondaire – tous les profils

10h30	11h00	11h30	12h00
A-B	C-H	I-P	Q-Z

Vendredi 21 août 2026	5e secondaire – tous les profils

13h30	14h00	14h30	15h00
A-B	C-H	I-P	Q-Z

Mardi 25 août 2026	2e secondaire – tous les profils et accueil

15h00	15h30	16h00	16h30	17h00
A-B	C-F	G-K	L-P	Q-Z

Mardi 25 août 2026	1re secondaire – tous les profils et DGA 1-2-3

18h00	18h30	19h00	19h30	20h30
A-B	C-F	G-K	L-P	Q-Z

IMPORTANTS

1. Lors de la rentrée administrative des élèves de la 1re secondaire, DGA 1-2-3 et de la 2 secondaire et accueil (mardi 25 août), les parents sont admis dans l'école.
2. Lors de la rentrée administrative des élèves du 2 cycle (vendredi 21 août), les parents ne sont pas admis dans l'école.

Les élèves absents aux dates précédentes pourront venir chercher leur horaire et leurs cahiers d'exercices le mercredi 26 août entre 9h et 11h en passant par l'entrée Carignan. Finalement, dès le 27 août, certains membres du personnel seront disponibles durant les pauses à la bibliothèque pour remettre l'horaire et les cahiers d'exercices durant les premiers jours d'école.

* LES ÉLÈVES ABSENTS LORS DE LA RENTRÉE ADMINISTRATIVE DU 21 OU 25 AOÛT POURRONT PRENDRE LEUR PHOTO **LE 9 SEPTEMBRE**.

Début des cours réguliers : **Jeudi 27 août 2026 – Jour 1**
Le port de l'uniforme scolaire sera obligatoire dès la première journée.

FRAIS SCOLAIRES À PAYER

Dès le 21 août, en matinée, vous pourrez consulter sur le Portail Mozaïk de votre enfant, la facture détaillée des frais scolaires pour l'année 2026-2027.

Nous vous encourageons à payer les frais scolaires en ligne; une méthode plus efficace et sécuritaire.

Si vous désirez vous déplacer à l'école pour acquitter la facture, veuillez prendre note que tous les paiements se feront uniquement par carte de débit ou de crédit. **Il sera possible de payer à l'école uniquement à compter du 31 août; aucun paiement durant la rentrée administrative des élèves.**

CHANGEMENT DE COURS

La confection des horaires dans une école secondaire est une tâche complexe qui doit tenir compte de nombreux paramètres.

Bien que nous fassions tout notre possible pour respecter les choix de cours des élèves, certaines modifications peuvent s'avérer nécessaires afin d'assurer la répartition équitable et optimale de tous les élèves.
Il est toutefois possible qu'un cours à sanction ait été omis ou ajouté par erreur. Dans une telle situation, un formulaire de demande de changement de cours sera disponible à la réception pour les élèves concernés.

Nous tenons à préciser que le seul motif pour une modification d'horaire est lié à la sanction des études. De plus, les demandes devront obligatoirement être effectuées avant le 10 septembre 2026.

CARTE REPAS

Il est possible d'acheter des crédits et de les associer avec la carte étudiante de votre jeune. Ainsi, l'élève pourra utiliser sa carte étudiante à la manière d'une carte de débit pour régler ses achats à la cafétéria.

Lorsque les fonds seront épuisés, vous pourrez recharger sa carte en achetant de nouveaux crédits.

Notez que l'agenda ne sera plus accepté pour payer à la cafétéria. Chaque élève devra utiliser sa carte étudiante.

Les renseignements relatifs à la procédure d'application des crédits sur la carte seront disponibles à partir du lin suivant : Espaces dédiés aux élèves | École secondaire Louis-Riel

UNIFORME SCOLAIRE RAPHAËL U

Modification !
Prendre note des changements apportés au port de l'uniforme ICI.

Consultez les informations sur le site internet ICI. Les heures d'ouverture et autres informations importantes sont accessibles via le communiqué interactif ci-joint.

N'hésitez pas à contacter l'équipe Raphaël U pour toutes questions!
450-979-2322 ou formulaire de contact en ligne au raphaelu.ca/contact

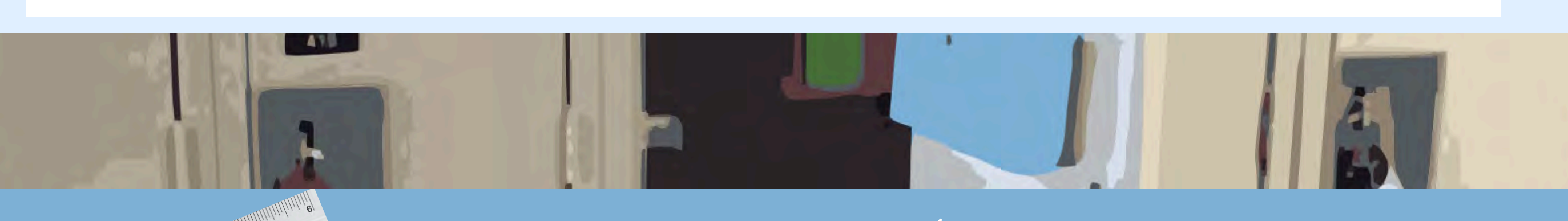

LISTE DU MATÉRIEL

La liste du matériel à se procurer pour la rentrée scolaire des élèves de 1re secondaire a été déposée sur le site de l'école et vous la trouverez en cliquant ICI. Pour les autres niveaux, la liste des effets scolaires sera remise par les enseignants lors de la rentrée.

FICHE SANTÉ

Vous trouverez ICI la fiche santé à remplir et à nous envoyer si vous ne l'avez pas encore fait.

AUTORISATION DE FILMER ET DE PHOTOGRAPHIER

Vous trouverez ICI l'autorisation de filmer et photographier à remplir et à nous envoyer si vous ne l'avez pas encore fait.

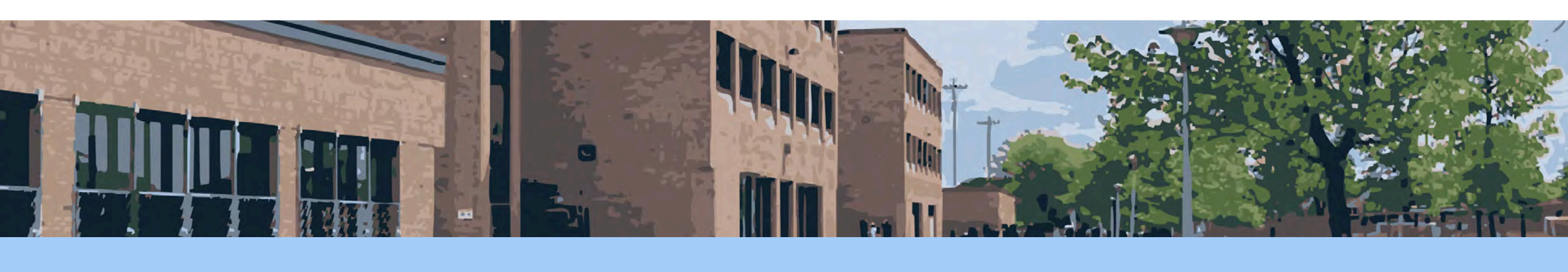

COMMUNICATION AUX PARENTS

Nos moyens de communication privilégiés demeurent le courriel et le portail Mozaïk. Si vous souhaitez rencontrer un membre du personnel, nous vous invitons à prendre rendez-vous en écrivant à **lriel@csdm.qc.ca** en indiquant le nom et le foyer de votre enfant ainsi que le nom de la personne que vous souhaitez rencontrer. Nous vous contacterons dans un délai de 48 heures. Notez que l'amplitude de travail des membres du personnel varie entre 7h30 et 16h30.

MOTIVATION D'ABSENCES

La Loi sur l'instruction publique stipule que tout élève doit fréquenter l'école à compter du premier jour du calendrier scolaire, jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire. Par conséquent, si un élève est absent dans les dix (10) jours ouvrables suivant la rentrée scolaire (**10 septembre 2026**) et que le motif d'absence n'est pas reconnu comme valable par la direction (preuve écrite transmise à l'avance), celui-ci verra son inscription à l'école annulée **dès le 11 septembre 2026**. Le cas échéant, le parent devra alors présenter les documents requis pour une nouvelle demande d'inscription et l'enfant pourrait faire l'objet d'un déplacement vers une autre école, à son retour, s'il n'y a plus de places disponibles. Finalement, **notez que si un élève est absent le 27 août et que nous sommes sans nouvelle de votre part, nous pourrions être dans l'obligation d'annuler l'inscription de cet élève**.

ENTENTES EXTRATERRITORIALES ET LIBRE-CHOIX

En raison de la politique d'admission du CSSDM, il importe de se rappeler que tout élève provenant d'un territoire autre que le CSSDM est accepté en fonction de la capacité d'accueil de l'école.

Il est à noter, toujours de manière conforme à la politique d'admission du CSSDM, que l'école peut se trouver dans l'obligation de rediriger des élèves vers leur territoire d'origine (élèves extraterritoriaux) ou vers leur école de quartier (élèves en libre-choix) pour des raisons d'organisation scolaire et de respect des règles de formation des groupes. Si l'école devait en arriver à cette éventualité, elle informerait les parents dans les plus brefs délais ou, au plus tard, au 2e jour du début de la nouvelle année scolaire.

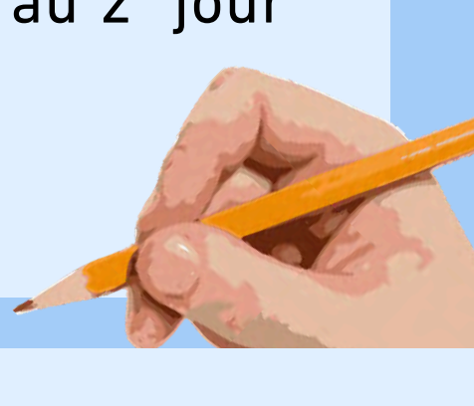

DÉMÉNAGEMENT

Nous vous invitons à nous aviser par courriel à lriel@cssdm.gouv.qc.ca de votre déménagement ou encore du changement d'école de votre enfant.

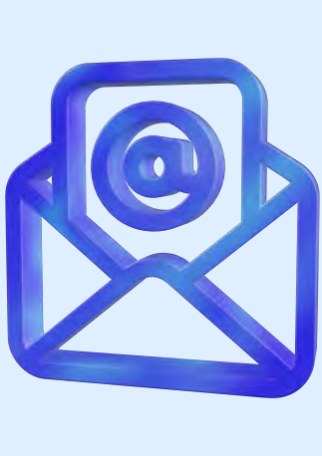

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle se tiendra le **17 septembre 2026**. Cette assemblée est un moment important dans la vie démocratique de l'école. Notamment, c'est le moment où sont élus les membres du conseil d'établissement.

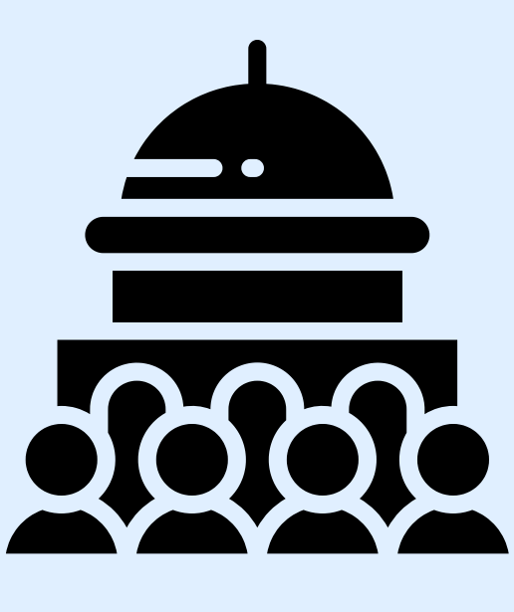

RELEVÉS DES APPRENTISSAGES MEQ

- En 4e et 5e secondaire, seul le relevé des apprentissages du MEQ détermine si l'élève est en réussite ou non.
- Pour avoir accès à leurs résultats en ligne le **7 juillet**, les élèves doivent se constituer un dossier Élève en ligne MEQ
- Le relevé des apprentissages a été envoyé par la poste dès le 4 août.

REMBOURSEMENT DE LA CARTE OPUS

Il est possible de faire une demande de remboursement de la carte autobus-métro si vous habitez à plus de 2,6 km de l'école en fournissant une pièce justificative du revenu. Vous pouvez faire la demande en remplissant le formulaire ICI.

STATIONNEMENT

Veuillez prendre note que le stationnement est réservé à l'usage du personnel. Nous demandons ainsi à tous les parents qui assurent le transport en voiture de déposer et de cueillir leur enfant sur l'avenue Carignan.

CARTE OPUS

Les parents des élèves peuvent obtenir ou renouveler la carte OPUS avec photo à tarif réduit en ligne. Aucun document papier ou pièce d'identité à confier à votre enfant. ni besoin de vous présenter au studio photo... simplement vous connecter au mozaïkportail et remplir la demande en ligne. Vous recevrez ensuite la carte OPUS avec photo de votre enfant par la poste. Notez cependant que les nouveaux élèves devront attendre la rentrée scolaire, après la prise de photo, avant de pouvoir commander leur carte.

DATES À RETENIR

- **7 septembre 2026** : congé
- **9 septembre 2026** : reprise de la photo scolaire
- **17 septembre 2026** : assemblée générale de parents et rencontre de parents
- **18 septembre 2026** : journée pédagogique
- **24 septembre 2026** : portes ouvertes

SANCTIONS ET GESTES RÉPARATEURS

Chaque situation est unique et les sanctions sont déterminées selon une approche graduelle en fonction :

-du profil de l'élève
-de la nature du geste
-de sa gravité
-de sa fréquence
-de la récurrence des manquements

Nous vous invitons à consulter le document synthèse à l'intention des parents: plan de lutte

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Les sanctions applicables sont celles prévues dans la banque de mesures suivantes :

MESURE DE SOUTIEN

- Soutien au développement des habiletés sociales
- Pratique guidée
- Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe)
- Récréations accompagnées
- Participation à des cercles de discussion
- Séances de médiation
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Rencontres individuelles
- Communication régulière entre l'école et la maison
- Rencontre avec le TES
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice
- Contrat personnalisé avec renforcement positif
- Mentorat

SANCTIONS

(S'ACCOMPAGNENT D'UNE MESURE DE SOUTIEN)

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Geste réparateur
- Réparation, remboursement ou remplacement d'un bien endommagé
- Travaux communautaires
- Réflexion écrite
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication
- Retrait de privilège
- Reprise du temps perdu
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites
- Perte d'autonomie, déplacement limité
- Retrait du cellulaire, des écouteurs, de tout autre appareil mobile personnel
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Retenue, suspension, expulsion

PROJET ÉDUCATIF

À titre de rappel, vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous le projet éducatif de l'école Louis-Riel.
Projet-éducatif-2023-2027